

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

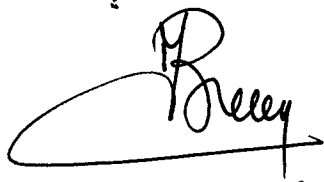
Numéro de gestion : 2019 B 00090

Numéro SIREN : 844 837 500

Nom ou dénomination : SIG ARENA

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2020 sous le numéro de dépôt 5342

Copie certifiée conforme
à l'original



SIG ARENA

PROCES VERBAL de l'Assemblée Générale Ordinaire le 30 décembre 2019 à 18H00

L'an deux mille dix-neuf,

Le trente décembre,

A dix-huit heures,

L'Assemblée Générale Ordinaire de SIG ARENA, Société par Actions Simplifiées, s'est réunie au siège social, 17 Boulevard de Dresde, à STRASBOURG (67000) sur convocation du Président.

Sont présents et ont signé la feuille de présence de présence :

- La SASP SIG STRASBOURG, représentée par Monsieur Bernard BRAUN, membre du Directoire, représentant 0,08% du Capital (45/58.600 actions)
- La SAS SIG GROUPE, représentée par Monsieur Martial BELLON, son Président, représentant 99,02% du Capital (58.555/58.600 actions)

Sont régulièrement représentés : /

Sont absents : /

Assistent à la réunion : /

Invité à la réunion et présent :

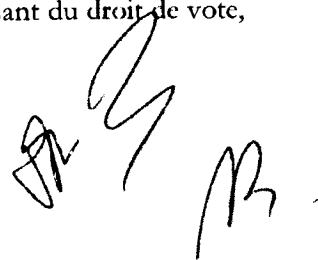
- Monsieur Jérôme ROSENSTIEHL, cadre permanent de la SIG STRASBOURG SASP

Invités à la réunion et excusés :

- Monsieur Pierre-Nicolas GUG et Monsieur Patrick SICHEL, représentant PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes, Commissaire aux Comptes de la société

Monsieur Martial BELLON préside la séance en qualité de Président de la SAS SIG ARENA.

En application de l'Article 28 des statuts, les décisions collectives ordinaires sont prises à la majorité de la moitié des voix des associés présents et représentés, disposant du droit de vote. Les décisions extraordinaires sont prises à la majorité des 2/3 des voix des associés disposant du droit de vote, présents et représentés.



SIG ARENA

17, boulevard de Dresde 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 55 98 55

SIG ARENA Société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 €
R.C.S. Strasbourg 844 837 500 - SIRET : 844 837 500 00017 - NACE : 7112B



SIG ARENA

Le Président constate, d'après la feuille de présence qui sera certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés, au nombre de 2 sur 2, totalisent 58.600 actions sur 58.600 actions ayant droit de vote auxquelles sont attachées 58.600 voix, soit plus de cinquante pour cent des actions composant le capital.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président propose de constituer le bureau de l'Assemblée :

- Monsieur Bernard BRAUN, représentant la SASP SIG STRASBOURG, est proposé comme scrutateur
- Monsieur Jérôme ROSENSTIEHL est proposé pour remplir les fonctions de secrétaire

Le bureau ainsi proposé, conformément aux statuts, est accepté par l'ensemble des actionnaires présents ou représentés.

Puis le secrétaire de séance présente à l'Assemblée :

- la feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau
- les pouvoirs des actionnaires représentés : /

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

1. Rapport de Gestion du Président pour l'exercice clos le 30 juin 2019
2. Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 30 juin 2019
3. Approbation des comptes annuels de la Société sur l'exercice clos au 30 juin 2019
4. Quitus au Président et aux Commissaires aux Comptes
5. Proposition d'affectation du résultat
6. Approbation de la conclusion d'un contrat avec la société MBA CONSULTANTS
7. Approbation des Conventions de l'Article L.227-10 du Code du Commerce
8. Désignation de Christian GRASSET au Comité de Direction
9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
10. Divers (s'il y a lieu)

SIG ARENA

17, boulevard de Dresde 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 55 98 55

SIG ARENA Société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 €
R.C.S. Strasbourg 844 837 500 - SIRET : 844 837 500 00017 - NACE : 7112B



SIG ARENA

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux Comptes, les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties les rapports et les comptes annuels de l'exercice 2018-2019 tels qu'ils sont présentés.

L'assemblée approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Comité de Direction au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus de leur mandat, pour cet exercice, au Comité de Direction et au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve l'affectation du résultat telle qu'elle lui est proposée par le Comité de Direction et décide en conséquence que le bénéfice de l'exercice 2018-2019 d'un montant de 1 626.10 €, soit affecté de la manière suivante :

- | | |
|---|------------|
| - Un résultat de | 1 626.10 € |
| - Une somme de | 81.31 € |
| représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale", | |
| - Une somme de | 1 544.79 € |
| affectée, pour solde, au compte "Report à Nouveau" qui s'élèvera à 1 544.79 € | |

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIG ARENA

17, boulevard de Dresde 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 55 98 55

SIG ARENA Société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 €
R.C.S. Strasbourg 844 837 500 - SIRET : 844 837 500 00017 - NACE : 7112B



SIG ARENA

Troisième résolution

Le Comité de Direction a autorisé le 9 décembre 2019, la conclusion d'une convention réglementée avec la société MBA Consultants.

Personnes concernées :

- Monsieur Martial BELLON, Président de SIG ARENA
- Monsieur Martial BELLON, Président de MBA Consultants

L'Assemblée Générale a pris connaissance des conditions du présent contrat décrit dans le Rapport du Président et approuve la conclusion de ce contrat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées entérine le présent rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Conformément à l'Article 20 des Statuts, Monsieur Martial BELLON avait été désigné statutairement en tant que premier Président de la SAS SIG ARENA et pour une durée indéterminée. Par la même occasion, il était désigné Président du Comité de Direction.

Conformément à l'Article 23 des Statuts, le Comité de Direction est composé de 3 à 6 membres, personnes physiques ou morales non associée(s) de la société, nommées membre du Comité de Direction pour une durée de 4 ans, par décision de la collectivité des associés.

Les membres du Comité de Direction sont choisis par les associés en raison de leurs compétences particulières.

L'Assemblée Générale du 1^{er} octobre 2018 avait nommé Monsieur Pierre BURGUN et Monsieur Jean-Luc JAEGER membre du Comité de Direction de la SAS SIG ARENA pour un mandat de 4 ans.

SIG ARENA

17, boulevard de Dresde 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 55 98 55

SIG ARENA Société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 €
R.C.S. Strasbourg 844 837 500 - SIRET : 844 837 500 00017 - NACE : 7112B



SIG ARENA

Ainsi, à compter du 1^{er} octobre 2018, le Comité de Direction de la SAS SIG ARENA était composé de :

1. Monsieur Martial BELLON, Président du Comité de Direction et Président de la société
2. Monsieur Jean-Luc JAEGER, Membre du Comité de Direction
3. Monsieur Pierre BURGUN, Membre du Comité de Direction

Ce Comité de Direction est nommé pour une durée de 4 ans.

L'Assemblée Générale du 30 décembre 2019 décide de nommer Monsieur Christian GRASSET, né le 7 juin 1954 à Strasbourg (67000), de nationalité française, demeurant 30 Avenue de la Forêt Noire à Strasbourg (67000), en tant que membre du Comité de Direction de la SAS SIG ARENA, et ce à compter du 30 décembre 2019, pour un mandat de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022, date d'expiration des mandats en cours des membres du Comité de Direction en place.

Cette nomination porte le nombre de membres du Comité de Direction à 4 (le Comité de Direction se compose de 3 membres au moins et de 6 membres au plus).

A compter de ce jour le 30 décembre 2019, le Comité de Direction de la SAS SIG ARENA est composé de :

1. Monsieur Martial BELLON, Président du Comité de Direction et Président de la société
2. Monsieur Jean-Luc JAEGER, Membre du Comité de Direction
3. Monsieur Pierre BURGUN, Membre du Comité de Direction
4. Monsieur Christian GRASSET, Membre du Comité de Direction

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIG ARENA

17, boulevard de Dresde 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 55 98 55

SIG ARENA Société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 €
R.C.S. Strasbourg 844 837 500 - SIRET : 844 837 500 00017 - NACE : 7112B



SIG ARENA

Sixième résolution

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de délibération pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et consigné au registre prévu par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H00.

Le Président de Séance
Monsieur Martial BELLON

Le Scrutateur
Monsieur Bernard BRAUN

Le Secrétaire
Monsieur Jérôme ROSENSTIEHL

SIG ARENA

17, boulevard de Dresde 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 55 98 55

SIG ARENA Société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 €
R.C.S. Strasbourg 844 837 500 - SIRET : 844 837 500 00017 - NACE : 7112B